

DECRET N° 2008-659 DU 03 DECEMBRE 2008

portant nomination de Monsieur Bio Gounou Idrissou SINA en qualité de Directeur Général de la Société Nationale pour la Promotion Agricole.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2006-582 du 02 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 novembre 2008 ;

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Monsieur Bio Gounou Idrissou SINA est nommé Directeur Général de la Société Nationale pour la Promotion Agricole.

Article 2: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 décembre 2008

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI.-

Le Ministre de l'Economie et des Finances.

Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêçhe,

Roger DOVONOU.-

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEP 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 INTERESSE 01 JO 1.-